/		/ ^
DECLA	RATION D'I	NTFRFTS

AMRANE

Christine

Elu départemental/Var (83)/Vice-président titulaire d'une délégation

Élu(e) ou nommé(e) le : 18/11/2022

Déclaration déposée le : 16/01/2023 15:22:46

Renseignements personnels:

Année de naissance: 05/03/1952

Adresse:

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration				
Description	Rémunération ou gratification			
Néant				
2° Les activités de consultant exercées à la d cours des cinq années précédant la déclaration				
Description	Rémunération ou gratification			
Néa	nt			
3° Les participations aux organes dirigeants d'u à la date de l'élection ou de la nomination et de la déclaration				
Description	Rémunération ou gratification			
Néant				
4° Les participations financières directes dans ou de la nomination	le capital d'une société à la date de l'élection			
Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente			
Néa	ant			
5° Les activités professionnelles exercées à la conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de	-			
Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle			
Néant				
6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts				
Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées			
Néant				

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Maire	2018 : 19 592 € Net
depuis le 01/2018	2019 : 21 156 € Net
Commentaire : Les montants déclarés sont les montants	2020 : 23 079 € Net
annuels brut	2021 : 23 079 € Net
	2022 : 23 483 € Net
	2023 : 0 € Net
Présidente du syndicat mixte du massif des maures	2018 : 6 826 € Net
depuis le 01/2018	2019 : 7 901 € Net
Commentaire : Les montants déclarés sont les montants	2020 : 8 127 € Net
annuels bruts.	2021 : 7 901 € Net
	2022 : 8 040 € Net
	2023 : 0 € Net
Vice-Président de la communauté de communes MPM	2018 : 9 628 € Net
depuis le 01/2018	2019 : 11 542 € Net
Commentaire : Montants déclarés brut annuel, non connus à	2020 : 6 279 € Net
ce jour pour 2022	2021 : 11 229 € Net
	2022 : 0 € Net
	2023 : 0 € Net
Conseillère départementale	2018 : 27 461 € Net
depuis le 01/2018	2019 : 32 344 € Net
Commentaire : Les montants déclarés sont les	2020 : 32 344 € Net
montants bruts annuels.Vice-présidente du conseil	2021 : 32 344 € Net
départementale avec délégation depuis le 18 novembre 2022,	2022 : 0 € Net
auparavant uniquement conseillère départementale sans délégationIndemnités annuels de 2022 non encore connues	2023 : 0 € Net

Observations

Maire depuis 2001Présidente du syndicat mixte du Massif des Maures depuis 2014Vice-Présidente de la communauté de communes MPM depuis 2013Conseillère départementale sans délégation depuis 2015, vice-présidente depuis le 18 novembre 2022 avec délégation

Je soussigné Christine AMRANE certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 16/01/2023 15:22:46 Signature : Christine AMRANE